



**SYNDICAT MIXTE  
D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DU SITE  
D'ARJUZANX**

N° 2

**Objet : Approbation de la décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire 2025**

Le 2 juillet 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul CARRERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Paul CARRERE
- Mme Sylvie PEDUCASSE

**Représentant la commune de Morcenx-la-Nouvelle :**

- Mme Isabelle CANTEGREIL

Avaient donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie PEDUCASSE
- Mme Martine COULOUDOU à Mme Isabelle CANTEGREIL
- M. Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY à M. Paul CARRERE

Etaient excusés :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Dominique DEGOS
- Mme Salima SENSOU
- Mme Christelle GUILHEMSAN

Etaient également présents :

- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Emma ORY, Chargée de mission du développement de l'attractivité touristique
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 4 du Comité Syndical en date 31 janvier 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

VU la délibération n°3 du comité syndical en date du 16 Avril 2025 approuvant la décision modificative n°1,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget primitif de l'exercice 2025 telle que figurant dans le tableau ci-après :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 023- Virement à la section investissement</b>	+ 80 000,00	
<b>Chapitre 74- Dotations et participations</b> 7473 – Département 74741 – Commune de Morcenx-la-Nouvelle		+ 64 000,00 + 16 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement</b>		+ 80 000,00
<b>Op.202301 – Maison aidants aidés</b> 2031- frais d'études	+ 80 000,00	

Le Président du Syndicat Mixte,

Paul CARRERE